

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 31/05/2022

Date de convocation : 24/05/2022

Conseillers en exercice : 14

Date affichage : 07/06/2022

Conseillers présents : 12

Présents : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUISSOU BRIGITTE, ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, LOPEZ MAGALI, ROULLAND MARIE-CLAUDE, LEBLATIER DIDIER, VERGNOLLE NATHALIE. VAN DEN OSTENDE PASCALE, SCANDELLA ERIC, TEILLAC GERARD

Absents excusés : SOARES DIAS JOSE, DUBOIS ARNAUD,

Mme VAN DEN OSTENDE Pascale a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour :

- Etage de la cantine : choix de destination du local. Soit local commercial ou accueillant du public ou logement.
Dans les 2 cas il faudra déposer un permis. Mais auparavant il faut décider de la destination du local.
- Aire de camping-car : examen des devis
- Régularisation de la Convention de servitude sur la parcelle AE 542 avec le SDE24.
- Vote des subventions et participations 2022
- Adressage
- Achats terrains en la forme administrative.
- Personnel communal : organisation des services surveillance cantine et accompagnement du bus
- Publicité des actes
- Permanences législatives
- QUESTIONS DIVERSES

N°2022-05-01 : étage restaurant scolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la proposition de créer à l'étage du restaurant scolaire, un local que la commune pourrait louer à des professionnels.
- Autorise Mr le Maire de déposer un permis de construire pour l'aménagement d'un local professionnel à l'étage de la cantine en intégrant 2 fenêtres de toit et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°2022-05-02 : aire de camping-car.

Le conseil municipal, après délibération, à 11 voix pour et une voix contre

- Retient
- Pour l'électricité le devis de l'entreprise Elec services plus pour 2 417,24 € HT
- Pour la maçonnerie : le devis de la SARL Soares (la Borne 120) pour 7 962,86 € HT
- Pour le VRD, le devis de l'entreprise A2B de Marquay pour 28 563, 20 € HT
- Charge Mr le Maire de valider ces devis et de commander les travaux
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

N°2022-05-03 : convention d'occupation du sol : camping-car Park

Le conseil municipal, après délibération, à 11 voix pour et une voix contre :

- Décide d'approuver la convention d'occupation du sol en vue de l'exploitation d'une aire de camping-car par la société Camping-car Park.
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention et toutes les pièces relatives à ce dossier,

N°2022-05-04 : Régularisation de la convention de servitude sur la parcelle AE 542

Le maire rappelle qu'une convention de servitude sur la parcelle AE 542 a été accordée en 2019 au Sde24.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

N°2022-05-05 : vote des participations 2022

Sur proposition du maire le conseil municipal après délibération vote les participations suivantes, à l'unanimité

Article	Nom Tiers	Libellé	POUR 2022 BUDGETE 57 000
65548	REGION NOUVELLE AQUITAINE	Part. TRANSPORT SCOLAIRE	6 200,00
65548	SIVU EQUIP SPORTIFS	Part. sivu equ sportif	9 000,00
65548	SIU VS MONTIGNAC	Part. frais transport scolaire	100,00
65548	PROISSANS (COMMUNE)	Participation dépenses 2021	30 889,00
		total	46 189,00

N°2022-05-06 : subventions 2022

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après délibération vote les subventions suivantes pour 2022;

Nom	Objet	Montant 2022
AU FIL DES ANS	Subvention	100,00
AMICALE LAIQUE ST CREPIN-CARLUCET	Subvention	1 350,00
FITNESS 24	Subvention	170,00
AMICALE CHASSE ST CREPIN-CARLUCET	Subvention	200,00
RUGBY CLUB CANTON DE SALIGNAC	Subvention	350,00
UNION SPORTIVE PAYS DE FENELON USPF	Subvention	900,00
COMITE DES FETES	Subvention	300,00
CLUB DE PETANQUE LA BOULE TRUFFEE	Subvention	175,00
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	Subvention	150,00
ASSOCIATION SAINT ROCH	Subvention	100,00
LES GOURMETS GOURMANDS DU PAYS DE FENELON	Subvention	200,00
SOS CHAT SALIGNAC	Subvention	200,00
ASSO VERGER ET BIODIVERSITE	Subvention	200,00
L'AS DU VOLANT	Subvention	200,00
VOYAGES COLLEGES/LYCEE	Participation estimée	200,00
	Total :	4 795,00

N°2022-05-07 : achat de terrain en la forme administrative parcelle AK 220

Monsieur le maire rappelle que le 29/10/2019 le conseil municipal a décidé d'acquérir la parcelle AK 220 appartenant à Mr MERILHOU Mathieu, d'une superficie de 210 M² au prix de 1 € le m², pour y implanter les conteneurs à déchets ménagers.

Il propose d'acquérir cette parcelle AK 220 sous la forme d'acte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet, et Désigne Mme VERGNE-RODRIGUEZ Annie, Maire adjoint pour représenter la commune en qualité d'acquéreur et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

N°2022-05-08- Achat terrain AR 260

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'acheter la parcelle cadastrée ARC260, située aux Souques et appartenant à Mmes Sylvie et Arlette RAZAT, d'une superficie de 8 100m² au prix de 0.40 € le m² soit 3 240, 00 € la parcelle.

Il propose de l'acquérir sous la forme d'acte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet, et Désigne Mme VERGNE-RODRIGUEZ Annie, Maire adjoint pour représenter la commune en qualité d'acquéreur et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

N°2022-05-09 : accompagnateur bus scolaire

Monsieur le maire informe l'assemblée que pour des raisons de sécurité, la région Nouvelle aquitaine recommande fortement de mettre en place à notre charge, un accompagnateur sur toute la durée du service. La Région accompagnera financièrement cette obligation en subventionnant les Autorités Organisatrices de 2nd rang.

Le poste sera partagé entre l'employée en CDI pour le trajet du matin et un nouveau contractuel pour le trajet du soir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide La création d'un emploi de Adjoint Technique Territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 6 H pendant les périodes scolaires soit 4 h 43 mn annualisés pour un service d'accompagnatrice dans le transport scolaire à compter de la rentrée de septembre 2022 au 01/09/2022.

N°2022-05-10 prix d'achat des repas de cantine

Le conseil municipal, considérant l'augmentation des denrées et après délibération, Accepte à l'unanimité le prix de 4.10 € le repas livré et Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

2022-05-11 : projet délibération : à soumettre au comité technique du centre de Gestion de la Dordogne validant le projet de nouveau contrat de l'employée en CDI avec une augmentation du temps de travail.

2022-05-12 : publicité des actes

Le conseil municipal, à l'unanimité choisit de continuer à afficher ses actes administratifs.

2022-05-13 : convention pizzaiolo

Le conseil municipal, après délibération, valide à l'unanimité, le projet de convention avec le marchand de pizza qui s'est installé près de la boulangerie les mardi et vendredi soirs.

Divers

Pour information concernant la mise en place de la Redevance incitative le SMD3 a envoyé des fiches d'inscription. Le courrier a mal été distribué. Les habitant peuvent également faire leur enregistrement par téléphone auprès du service usagers du SMD3 09 71 00 84 24, sur le site internet du SMD3 www.smd3.fr ou lors des permanences tenues au mois de juin sur plusieurs communes du SICTOM.

Délibération artificialisation nette des sols sera à examiner à la prochaine délibération des sols

Planning des permanence pour les élections législatives.